



Congé de vente locataires ne partent pas

Par dehouck

Bonjour,

nous sommes propriétaires d'une maison dans le nord. nous la louons depuis le 1er janvier 2011. cause mutation près de Bayonne nous souhaitons vendre la maison pour acheter une maison dans les Pyrénées Atlantiques. nous avons donc envoyé un congé de vente en avril pour laisser 6 mois aux locataires pour se trouver une autre location. ces derniers étaient d'accord et m'ont même fait une lettre pour le prêt immobilier de ma banque afin de prouver qu'il accepte le congé de vente et qu'ils auront libéré la location de toute occupation. sauf maintenant ils me disent qu'ils n'ont rien trouvé donc ils ne partiront pas au 1er septembre comme convenu. je précise que le bail est de 3 ans. ai-je des droits en tant que propriétaire? aidez-moi svp merci d'avance

Par mimi493

Quand on signe un bail pour 3 ans, on sait qu'on ne pourra pas vendre libre avant 3 ans et qu'on ne peut pas récupérer son logement comme ça.

Vous avez envoyé votre congé pour vente, donc désormais

- le congé prendra effet le 1er janvier 2014
- le préavis commencera le 1er juillet 2013
- les locataires ont jusqu'au 1er septembre 2013 pour accepter l'offre de vente (donc vous ne pouvez plus vendre avant cette date)